



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 59609

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'extension des dispositions de prévention de la grippe A-H1N1 aux établissements d'enseignement libre de notre pays. En effet, il paraît tout à fait indispensable que le dispositif national de prévention contre la pandémie de grippe A puisse être mis à la disposition des chefs d'établissement d'enseignement libre. Cette extension est absolument nécessaire, car les familles ont parfois des enfants répartis entre public et privé. Il serait donc souhaitable de prévoir une coordination, sous l'égide de la collectivité locale et de son maire. Il lui demande donc de lui préciser ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Il convient de rappeler qu'en application de la circulaire ministérielle du 9 novembre 2009 la campagne de vaccination des collégiens et des lycéens s'est déroulée à partir du 25 novembre 2009 dans la totalité des établissements scolaires publics et privés sous contrat. Les équipes mobiles de vaccination sont intervenues dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré selon un plan d'intervention piloté par des équipes opérationnelles départementales en liaison avec les services académiques. Les familles de tous les collégiens et lycéens ont été destinataires des bons de vaccination et des éléments d'informations utiles sur la campagne de vaccination, tant sur les modalités pratiques de sa mise en oeuvre que sur les vaccins. Enfin, il est rappelé que les élèves des écoles primaires ont été orientés vers les centres de vaccination pour la population générale. Il est apparu en effet que beaucoup d'écoles ne disposaient ni des infrastructures ni des personnels nécessaires pour l'accueil des familles pendant le temps scolaire dans de bonnes conditions de sécurité et de continuité pédagogique.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59609

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9161

Réponse publiée le : 15 novembre 2011, page 12045